LA SEPULTURE CHASSEENNE (L.IV) DU GISEMENT DE MONTBEYRE-LA-CADOULE TEYRAN (Hérault)

par S. LABOUCARIE et G.B. ARNAL*

Présentation de Montbeyre

Le site de Montbeyre-La Cadoule est une agglomération chasséenne de plein-air. Les occupations se succèdent depuis le Proto-Chasséen jusqu'au Chasséen Tardif, placées souvent en situation stratigraphique. A cette phaséologie, il est possible de relier des types spécifiques de constructions, dont une sépulture particulière qui fait l'objet de cet article.

Données de la fouille

La fouille de cette sépulture, dite Locus IV, s'est terminée en 1987.

Les quatorze relevés que son démontage a nécessité peuvent être regroupés en cinq étapes :

1) Au-dessus du substrat, existe une couche noire de 30 cm de puissance, contenant des documents de type Chasséen et englobant un tas de pierraille. Ce tas de pierres, bien délimité, a la forme approximative d'un triangle dont le sommet, le plus prononcé est dirigé dans le sens du pendage, où son épaisseur se réduit peu à peu. Sa base, à l'opposé, s'élève au contraire à près de 30 cm au-dessus (fig. 1). Il est constitué d'éléments parallélépipédiques réguliers, à l'exception d'une dalle, au faîte incliné vers la pente, placée à la partie supérieure. Le substrat étant dégagé tout autour, apparaissent alors les flancs d'une fosse, marquée au sud-ouest d'une courte dalle dressée.

2) L'ouverture de la fosse, d'un diamètre d'environ 100 cm, ne se révèle dans son intégralité qu'après avoir enlevé près de 45 cm de la couverture de pierre. A l'intérieur de la fosse le tas de pierres s'avère être composé d'éléments plus petits, toujours d'un module homogène, semblant être organisé en cercles concentriques.

Un coffre interne à ce tas de pierres se manifeste, composé au sud de deux dalles plantées et jointives formant un angle de 150° et légèrement inclinées vers l'extérieur ; au nord, d'une autre dalle dressée, calée par des blocs ; à l'est, de deux dalles accolées dont le sommet est fortement incliné en direction du pendage général ; chacun de ces éléments paraît indépendant l'un de l'autre, n'étant apparemment pas relié par une construction soignée. Mêlé aux pierres se trouve un mobilier composé de la portion droite d'un maxillaire de bovidé, d'une petite marmite et d'une cuillère en céramique, manifestement brisées sur place. Dès l'apparition des bords de la fosse se distingue, tout contre, une couronne de largeur uniforme constituée de sédiment fin vide de cailloux, traduisant un contraste très apparent avec la partie interne empierrée. Ce comblement périphérique devient de plus en plus large en profondeur (fig. 2).

3) Le squelette, qui appartient à un nouveau-né d'environ 2 mois, est engagé à l'intérieur du coffrage de dalles. Sa disposition est en décubitus latéral gauche, le visage tourné vers le nord, le corps dirigé vers l'est. Les deux bras sont étendus, le gauche placé sur une dalle en légère pente vers l'est, les deux jambes repliées (fig. 3,4). Il faut noter que si les jambes et la tête sont au même niveau, le torse par contre s'infléchit en profondeur jusqu'à 15 cm au-dessous ; de même, s'opposant aux connexions parfaites de l'ensemble, on remarque que le fémur droit s'est déboité du genou pour s'enfoncer profondément dans le sol et que les phalanges de la main gauche se sont détachées de leur emplacement anatomique pour se concentrer au bas de la dalle qui supporte le bras. Enfin il est à mentionner au-delà des jambes un fragment de meule dormante (R. 5).

4) Le sol de la sépulture est formé de grandes dalles à plat et de blocs de calage, destinés probablement à en assurer une certaine horizontalité, et aménagés en fonction d'une dépression médiane circonscrite de petits cailloux agencés en cercle (R. 8-9).

5) Le soubassement est formé de blocs et de dalles de petites dimensions renfermant un hémi-calvarium gauche de bovidé. Au-dessous, un trou foré dans le substrat se révèle être à l'aplomb du cercle caillouteux indiqué précédemment (R. 13) (fig. 5,6). Une couche

* Cette publication est le résumé de la Maîtrise soutenue par S. Laboucarie, à l'Université Paul Valéry de Montpellier, en Novembre 1987.

Fig. 1 - Le tertre funéraire au moment de sa découverte, tel qu'il apparaît : (vue plongeante prise en direction du sud-ouest du R. 1). Le substrat qui se révèle tout autour est démuni de cailloux. Le blocage se présente sous la forme d'un triangle dont la pointe est constituée de l'épandage du tertre dans le sens de la plus grande pente. Au centre - au sommet donc du dôme tumulaire - on constate l'existence d'une dalle plantée, fortement inclinée suivant la déclivité du sol.

d'ocre est déposée sur le substrat, principalement dans le secteur ouest.

Interprétation des faits

Le sujet

Rappelons qu'il est en connexion anatomique parfaite, sauf trois éléments :

- glissement des phalanges de la main gauche,
- détachement du fémur droit,
- enfoncement en profondeur du torse et du fémur droit.

Cela signifie que le corps a été mis en sépulture sans décharnement préalable. Les deux premières modifications de connexion indiquent qu'il s'est décomposé en milieu clos, à l'abri de tout remplissage sédimentaire, seule possibilité pour que se produise le remaniement de la position de certaines pièces osseuses. La troisième modification signifie qu'il a été déposé sur un lit de matière périssable qui, en raison de l'enfoncement progressif et régulier était nécessairement composé d'une matière ténue, dégradable rapidement, comme des feuilles ou de l'herbe.

Fig. 2 - Le coffre sépulcral et la couronne périphérique vide de remplissage caillouteux. (Vue plongeante, prise en direction du nord du R. 4, la flèche blanche, de 10 cm de long, indique le nord). Ce coffre présente un plan trapézoïdal : le côté nord fait d'une seule dalle, le côté sud de deux dalles jointives ; à l'est deux petites dalles accolées, inclinées dans le sens du pendage, figurent une partie de la grande base de ce trapèze, à l'ouest plusieurs moellons indiquent la petite base. Entre le substrat blanchâtre et le remplissage caillouteux interne, on constate la présence d'une couronne, de largeur uniforme, comblée uniquement d'un sédiment fin.

Aménagement structural

- le tertre

L'épandage du tas de pierres dans le sens de la pente du substrat montre qu'il y a écroulement en fonction de la gravité. Comme le bord sud-ouest, le plus élevé du substrat, est à l'aplomb de l'ouverture de la fosse, on est en droit de supposer que s'il en était de même sur toute la circonférence, ce tas de pierres devait alors composer un tertre, élevé en dôme, ayant une hauteur d'au moins 40 cm, pour un diamètre de 100 cm. La dallette, qui par son aspect contraste avec les éléments environnants, placée au centre, et dont le sommet est incliné vers le sens général du pendage, doit être alors redressée et marquer le sommet du tertre.

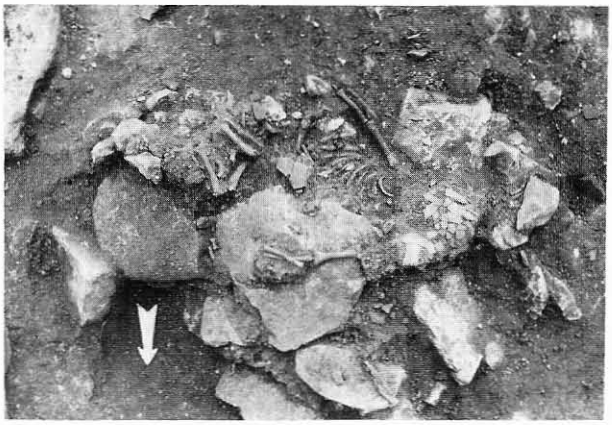

Fig. 3 - Le squelette de nouveau né : (Vue plongeante, la flèche blanche, de 10 cm de long, indiquant le nord). Le crâne très fragmenté est à gauche, placé sur une grande dalle en légère inclinaison vers l'est ; les phalanges se sont détachées et concentrées, notamment, au bas de cette dalle, contre la demi-meule visible sous la flèche blanche. Le bras droit, également écarté du corps, laisse voir le torse qui s'infléchit en profondeur. Les jambes sont contractées, et si la gauche est en connexion anatomique parfaite, le fémur droit par contre n'est plus attaché à son ensemble fémur-péroné, et plonge en profondeur.

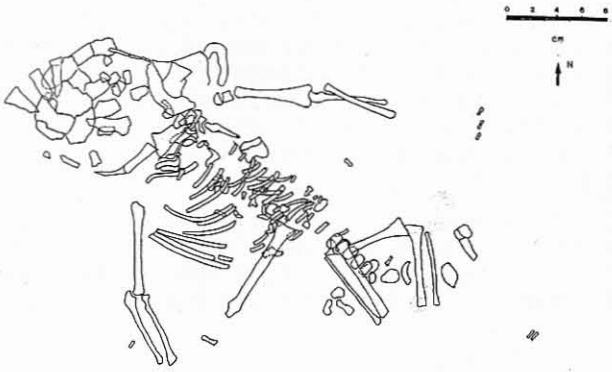

Fig. 4 - Relevé général des diverses pièces osseuses du squelette d'enfant (R. 5, a, b, c).

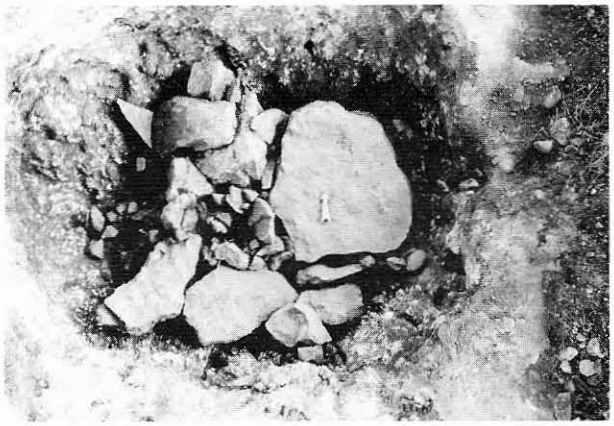

Fig. 5 - Aménagement, à l'intérieur de la fosse, d'un niveau sous-jacent au squelette (R. 8). (Vue plongeante, la flèche blanche, de 10 cm de long indiquant le nord). Des dalles et des blocs, formant un sol, sont agencés autour d'un cercle de pierres plus petites qui encadrent une étroite surface vide. Cette ordonnance traduit un système de calage d'un poteau de bois, aujourd'hui disparu.

La couche noire qui recouvre l'ensemble s'est déposée après l'effondrement du tertre ; de ce fait l'élévation de celui-ci s'est réalisée lors de l'occupation prolongée du substrat et de telle sorte qu'il soit bien visible. Comme cette couche noire contient des documents chasséens, le tertre appartient au moins à cette culture.

- le coffrage

La masse du tertre a, sous son poids, fait fléchir la dalle sud non calée, et, combinée à l'attraction du pendage, a couché la dalle est. En redressant ces deux éléments, comme l'est encore la dalle nord, un coffrage de forme trapézoïdale, ayant une largeur maximum de 40 cm et une longueur de 50 cm, dont la portion la plus étroite est à l'ouest.

Ces trois principaux éléments ne sont pas jointifs et le comblement des espaces libres entre eux ne peut être défini avec précision ; toutefois, on note à l'ouest deux pierres posées l'une sur l'autre comme des assises et au nord-est deux petites dalles qui, dressées peuvent figurer les restes d'une bordure bâtie grossièrement permettant la clôture de l'ensemble. Pour terminer, on doit souligner qu'il n'y a pas de couverture visible.

- la couronne

L'opposition de remplissage entre la partie interne caillouteuse de la fosse et l'anneau périphérique uniquement limoneux résulte d'une constitution originaire différente. D'autre part, bien qu'il y ait eu effondrement du tertre, aucun caillou n'a pénétré dans cette zone périphérique, ce qui nécessite l'existence d'un écran. Comme celui-ci n'est plus visible, il était obligatoirement constitué de matière périssable. Le phénomène de discordance du remplissage au même niveau fait imaginer un parement en bois : entrelac de branchage par exemple.

- le mobilier

L'effondrement du tertre, puis son recouvrement par la puissante couche noire, procèdent d'un phénomène dont le développement a nécessité un certain temps. Or, durant cette période, il y a occupation du lieu par les chasséens, et la sédimentation qui s'est alors développée, soit par dépôt anthropique, soit par apport des ruissellements, contient une certaine documentation. Celle-ci ne doit pas être confondue avec le mobilier spécifiquement sépulcral. Différencier l'un de l'autre n'est pas évident, car il y a manifestement mélange du sédiment supérieur avec les éléments du tertre, facilité d'ailleurs par son effondrement, causant une possible interpénétration des vestiges des deux origines. Lorsqu'il s'agit d'une céramique dont tous les fragments sont disséminés sur une faible surface, à l'intérieur de la masse du tertre, on peut admettre qu'elle lui est étroitement liée ; il en est de même en ce qui concerne un même ensemble de restes osseux. On peut ainsi attribuer au contexte sépulcral une petite marmite et une cuillère en céramique, ainsi qu'un maxillaire de bovidé ; documents rassemblés de plus, en un même niveau (R. 3) dans un secteur très réduit. Par contre, il est beaucoup plus délicat d'attribuer à tel type de remplissage un objet solitaire (tesson, os, pièce lithique) comme l'armature tranchante, ou l'une ou l'autre des cinq lamelles ou fragments découverts. Notons cependant que parmi ces cinq lamelles, il en existe deux qui sont des grattoirs en bout et une avec une coche également en bout (fig. 7). Cette particularité proportionnellement très élevée ici, alors qu'elle est excessivement rare par ailleurs, pourrait indiquer que ces trois pièces font partie du même lot et, concentrées alors dans une même zone elles peuvent lui être spécifiques. On est tenté d'émettre l'hypothèse qu'elles appartiennent à la sépulture. Enfin, au plus profond de la fosse (R. 12), et de ce fait manifestement en place et paraissant, de surcroît, protégé par un aménagement caillouteux, on doit citer la présence d'un hémi-calvarium de bovidé.

Fig. 6 - Trou de poteau foré dans le substrat à la base de la fosse sépulcrale (Vue plongeante sur R. 13, la flèche noire, de 10 cm de long, indique le nord). Ce trou est placé à l'aplomb du calage supérieur.

On doit remarquer qu'aucun mobilier apparent n'est déposé au niveau même des restes humains, contrairement aux observations relevées sur toutes les sépultures chasséennes connues, mais il faut souligner que la tombe de Teyran est la seule sépulture de nouveau-né, actuellement découverte. Il y a déjà là une particularité, sans doute au moins attribuable à l'âge du défunt, mais soulignons bien qu'aucune constatation n'autorise d'infirmer ou de confirmer la présence de documents en matière périssable.

Le mobilier sépulcral, de matière non-putrescible, appartient, en effet, à un niveau situé au-dessus du squelette, dans la masse de l'effondrement du tertre ; seul le fragment de crâne de bovidé repose au-dessous, sur le sol même de la fosse. On est tenté d'associer ce dépôt faunique du niveau inférieur à celui accompagnant les deux céramiques du niveau supé-

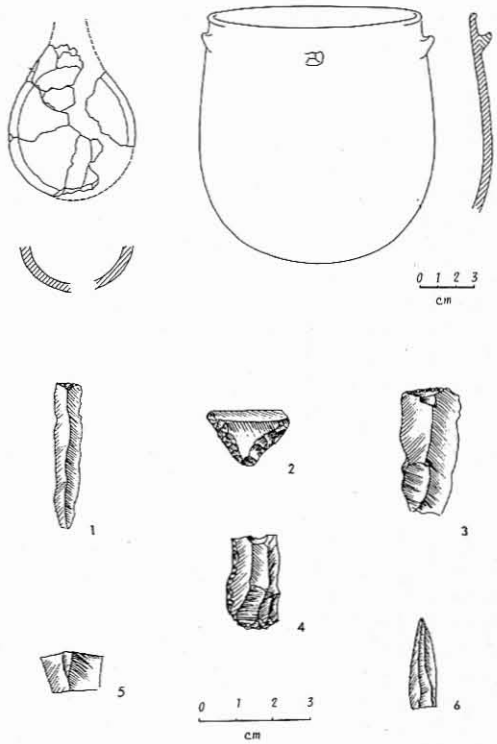

Fig. 7 - Mobilier découvert dans la sépulture. Marmite à quatre boutons et cuillère en céramique ; armature de flêche tranchante, grattoirs, lamelle avec coche en bout et lamelles en silex.

rieur. Il s'agit de deux fragments crâniens de bovidé, dont le raccord n'est malheureusement pas possible en raison de leur dégradation, toutefois leur dimension particulièrement élevée militerait en faveur d'une attribution au même animal (fig. 8,9). Aussi, dans le cas où on envisagerait que ces deux éléments proviendraient du même sujet, on serait amené à admettre qu'il y aurait volonté de partage par sectionnement d'une pièce maîtresse, et intention dans la disposition : la portion cornue comme fondement, la fraction dentaire mêlée au mobilier culinaire. De plus, cette hypothèse nécessiterait alors que l'organisation sépulcrale ait été conçue dans son intégralité et réalisée instantanément.

Quant à la répartition, au niveau supérieur, des trois documents appartenant assurément au dépôt votif, elle implique certaines remarques. D'une part, comme le défunt a été placé dans un milieu clos et vide nécessitant pour cela une couverture plus ou moins hermétique, et d'autre part, comme cette couverture supportait un tertre de pierres, le fait que le mobilier n'était pas au niveau du squelette mais bien au-dessus, indique qu'il était placé sur cette couverture. Celle-ci, n'étant actuellement plus visible, devait être alors en matière putrescible qui, en raison de sa décomposition, a provoqué l'effondrement du tertre, mêlant les documents dans sa masse.

Fig. 8 - Fragment de maxillaire droit de bovidé associé au dépôt votif documentaire (détail du niveau R. 3).

On doit noter que seul au niveau du défunt est placé un fragment de meule dormante.

Hypothèse de restitution

La reconstitution la plus probable serait la suivante :

Une fosse est creusée dans le substrat, dont l'ouverture proche du couvercle apparaît rétrécie en raison du surcreusement des flancs en profondeur. Le fond se présente comme une calotte sphérique, dans lequel est foré un trou cylindrique fait pour recevoir un court poteau de bois. Tout contre est soigneusement déposé un hémi-calvarium de bœuf avec sa corne, et dans le secteur Est est appliquée une couche d'ocre. Un aménagement de petits cailloux protège le dépôt faunique, surmonté alors d'une blocaille qui sert de support et de callage à de larges dalles posées à plat, réservant et

Fig. 9 - Fragment d'un hémi-calvarium gauche de bovidé déposé au fond de la fosse sépulcrale (détail du niveau R. 12).

callant le passage du poteau. Le défunt est couché sur un lit d'herbe ou de feuilles, la tête, les jambes et le bras gauche sur des dalles ; au pied est placé un morceau de meule. Le corps, sans doute en partie ligoté, est ensuite entouré de dalles dressées parfois callées et jointoyées par un amoncellement de blocs. Tout autour est élevée une courte palissade de branchages entrecroisés et une toiture est constituée d'un assemblage de bois, soutenu par le poteau central, et à la périphérie par la palissade. Cet ensemble pouvant également être agencé comme une hutte dont les branchages périphérique se rejoignent sur le poteau central. Une marmite, une cuillère et la portion dentaire du demi crâne de bœuf sont posées côte-à-côte sur cette couverture et l'ensemble est recouvert d'un tertre de pierres choisies, élevé comme un dôme, au sommet duquel est plantée une dalle.

La sépulture dans son contexte local

Cette tombe est actuellement l'unique sépulture de type primaire intacte mise au jour à Montbeyre-La Cadoule. Elle est située dans un secteur présentant une forte densité de structures pour une superficie relative-

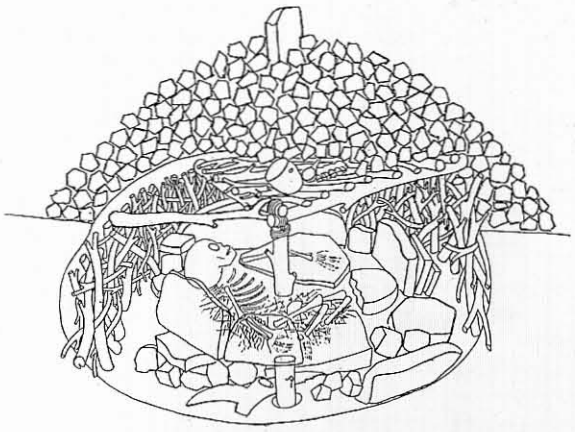

Fig. 10 - Restitution probable de la sépulture chasséenne (L.IV) de Teyran. Vue axonométrique partielle. La fosse est creusée avec des flancs évidés. Dans le fond en calotte est creusé un trou dans lequel est engagé un poteau de bois. Tout contre est déposée une portion de tête de bœuf. Un soubassement de dalles calée à plat est aménagé. Le corps est placé sur un lit d'herbacées, les jambes contractées, les bras ouverts. Tout autour est érigé un coffre de dalles ou de moellons, entouré d'une courte palissade. Une toiture de bois est constituée, reposant autant sur le poteau central que sur la palissade, et supporte une marmite, une cuillère et un fragment maxillaire du bœuf. Ensuite l'ensemble est recouvert d'un tertre de pierraille, d'un module choisi, surmonté d'une dalle sommitale dressée.

ment réduite (250 m² : 10 fosses (L.III, L.IIIa, L.IIIb, L.IIIc, L.IIId, L.V, L.VI, L.VIII, L.IX, L.Xa), une cellule bâtie en fosse, réaménagée en partie avec des murs d'un édifice antérieur (L.II), un édifice à plan carré (L.I), un radier avec présence d'un trou de poteau (L.X) et un empierrement en cours d'étude (L.VII).

Dans ce dernier, récemment ont été mis au jour une sépulture architecturée, bouleversée par un aménagement postérieur et une fosse présentant une architecture identique mais vide de restes osseux.

Plus précisément la fosse sépulcrale (L.IV) se trouve dans la portion est de ce secteur appelé "l'Harmassou", à 1,5 m au nord-ouest du L.II, à 1 m au nord-est du L.III et à moins de 2 m à l'est du L.V (fig.). C'est dans cette dernière fosse (L.V) peu profonde (0,30 m) mais étendue (2 m dans son plus grand axe) que l'on trouve le même remplissage que la sépulture (L.IV), c'est-à-dire pierraille formant tertre et dalles dressées périphériques, comme également des restes humains (deux dents) ; mais le caractère funéraire de cette fosse reste incertain puisqu'il peut aussi bien s'agir d'une sépulture primaire déménagée, qu'une sépulture secondaire rudimentaire, ou bien encore d'une fosse "domestique" dans laquelle des restes humains se seraient fortuitement introduits.

Parmi les cinq phases d'occupation du site actuellement identifiées, il est encore difficile d'établir avec certitude la relation chronologique. Toutefois, il est certain que l'on peut attribuer la mise en place de la sépulture L.IV. à l'une des premières occupations chasséennes et qu'elle a été intentionnellement réalisée au milieu d'autres aménagements. En effet, la stratigraphie complète découverte dans la fosse profonde L.III témoigne de son antériorité et prouve dans tous les cas que cette structure existait déjà lorsque l'inhumation fut réalisée ; d'autre part l'accumulation de la couche 1a, puissante sur le tertre effondré, est maintenant attribuable à une occupation du Chasséen terminal, et de ce fait, la superstructure tumulaire était donc visible lors de cet habitat.

La sépulture dans son contexte général chasséen

Les sépultures chasséennes, actuellement recensées, sont en proportion exceptionnellement faible, comparées à l'abondance des habitats répertoriés de cette culture. De plus, on constate qu'une grande variété de rites funéraires semble avoir été pratiquée, aussi bien en sites de plein-air que dans ceux installés en grottes : sépulture simple, multiple, voire collective, crémation partielle ou complète, en fosse ou en caisson et même en dolmen. Cependant l'inhumation individuelle en fosse paraît caractériser plus particulièrement le mode chasséen. Citons par exemple : le Moulin de Sauret (Audibert, 1956), Pereiras de Mailhac (Méroc et Simonnet, 1979), Villeneuve-Tolosane (Méroc, 1962), St-Michel du Touch (Méroc et Simonnet, 1979) avec la sépulture primaire A. 18, Noyen-sur-Seine (Mordant, 1978), Unang (Paccard, 1954), etc... Mais on doit également citer des exemples où on note la présence de plusieurs inhumés dans la même structure : deux individus dans le puits du Coustelet (Gagnières et Vareilles, 1931), deux et même quatre dons deux fosses sépulcrales (16 et 69) de St-Paul-les-Trois-châteaux (Beeching et Cordier, 1986).

Les défunts peuvent également être déposés dans des coffres plus ou moins grossiers, notamment faits de dalles (calcaire, grès, mollasse), comme dans les sépultures 1 et 3 de l'Abri II de Fraischamp (Paccard, 1957), dans la nécropole de Bordasse, celle de La Laiga, ou bien celle de Labau (Guilaine, 1962 - Guilaine et Munoz, 1964). Mais l'association fosse - coffrage rencontrée à Teyran est très rare, les cistes chasséennes étant plutôt simplement enterrées. Par contre, certaines sépultures sont parfois aménagées dans des infractuosités naturelles, dans des niches excavées ou contre la paroi de grottes, complétées alors par d'autres éléments (murets, dalles dressées, pierraille) de manière à constituer une structure protectrice ; citons les cas de l'Abri du Pont à Quinson (Courtin et Puech, 1962), le Trou Arnaud à St-Nazaire-le-Désert (Blanc, 1956) - si ce site, parfois controversé, peut bien être considéré comme chasséen -, la sépulture 2 de l'Abri II de Fraiscamp (Paccard, 1957), l'abri II de Metreville (Verron, 1976).

Mais l'apport complémentaire d'une construction en matière périssable, telle celle reconnue à Montbeyre-La Cadoule, demeure rarissime ; il semblerait pourtant qu'une structure de bois devait fermer la chambre sépulcrale du remarquable monument funéraire de St-Michel-du-Touch (sépultures secondaires G.O.1, G.O.2), et on peut citer des traces laissées par un coffrage de bois identifiées dans des fosses de nature funéraire, notamment à la Croix-Blanche à Antran (Pautreau et Joussaume, 1988).

De même, peu de tertres comparables à celui de Teyran nous sont parvenus ; toutefois un tumulus de pierraille est mentionné pour la sépulture de l'Arca de Calahons (Abelanet, 1970) et certaines des fosses sépulcrales de Mailhac (Méroc et Simonnet, 1979) paraissent contenir un tertre. A St-Michel du Touch, le lit de galets importés pour recouvrir le monument funéraire est vraisemblablement le vestige d'un empierrement plus important, probablement arasé par les gallo-romains, mais qui devait également constituer à l'origine un appareil de repérage. Des pierres en plus ou moins grand nombre recouvrent aussi les sujets de la nécropole des Châtelliers-du-Viel-Auzay (Joussaume, 1972), et des bornes dressées non loin de ces sépultures leur sont associées, pouvant ainsi avoir un rôle identique à celui de la dalle sommitale du tertre de Teyran et des dalles du Locus V et VIIb.

On doit ajouter que l'association coffre-tumulus, peut préfigurer l'architecture du dolmen ; son engagement dans une fosse peut rappeler l'infrastructure en tranchée de certains mégalithes (Arnal et al., 1986). Ainsi, quoique l'attribution chasséenne du mégalithisme languedocien soit fortement controversée - et ce malgré la présence de quelques documents typiques - il n'y a aucun doute, par contre, que des dolmens atlantiques leur appartiennent. Citons pour l'exemple, en Armorique : l'Ile Briand au Lion d'Angers (Maine-et-Loire), Lacustre à Colpo (Morbihan, l'Helgouach, 1976) ; en Calvados : Fontenay-le-Marmion, butte de Hu à Condé-sur-Ifs, trois monuments à Chicheboville et Bellengreville, Colombiers-sur-Seulles ; dans l'Orne : la Pierre aux Bignes à Habloville, la butte des Hogues à Moulins-sur-Orne ; dans l'Eure-et-Loire : la Garenne de Grand Villiers à St-Piat, les dolmens du Baigon (Bailloux, 1964), etc...

Compte-tenu du petit nombre de sépultures intactes découvertes, il est difficile d'établir des données sociologiques. Tous les sexes et tous les âges semblent représentés ; mais l'inhumation de très jeunes enfants paraît exceptionnelle puisque Teyran est actuellement le seul exemple connu de nouveau-né, enseveli de surcroît avec un tel soin. Toutefois des sépultures d'enfants plus âgés se rencontrent et semblent attester d'une attention préférentielle (?) ; citons deux enfants (2-3 ans, 5-6 ans) à Noyen-sur-Seine, un jeune enfant dans une des fosses du Moulin-de-Sauret (dans une structure détruite avant étude), à Villeneuve Tolosane (Clottes, 1982), dans une des sépultures quadruples (f. 16) de St-Paul-les-Trois-Châteaux, dans une des fosses de la Croix Blanche et dans deux cavités de Mailhac.

La position contractée est typique du rituel chasséen et se rencontre pratiquement dans toutes les inhumations déjà mentionnées ; plus ou moins marquée selon les cas, elle a parfois suggéré l'hypothèse d'un ligotage du sujet, comme à l'Abri d'Escanin (Montjardin, 1966), ou encore à Villeneuve-Tolosane. Mais des variantes peuvent cependant exister puisque, par exemple, les inhumés des Châtelliers se présentent allongés sur le dos, ceux du Coustelet, accroupis. Quant à la position du bras gauche de Teyran, étendu sur une dalle à plat, elle est surprenante dans le contexte sépulcral chasséen ; seul le squelette "reconstitué" de St-Michel du Touch (Groupe G.O.1) semble avoir fait l'objet d'une attention analogue car deux os, figurant un avant-bras imaginaire, reposent sur une dalle en grès.

En ce qui concerne les dépôt votifs, ils semblent accompagner toujours le défunt, avec plus ou moins d'importance et de richesse. Ils sont généralement déposés au niveau de l'individu, à proximité immédiate, et non, comme à Montbeyre, sur la "toiture". Il s'agit communément d'objets usuels qui ne sont cependant pas assez significatifs pour offrir des renseignements sur d'éventuelles structures sociales. Seules parfois l'abondance ou la qualité des documents distinguent certains gisements comme le monument funéraire de St-Michel du Touch ou bien la première sépulture découverte à Villeneuve-Tolosane. Poteries, outils et éclats divers en silex sont recensés, ainsi que des vestiges de faune. On cite notamment des vases entiers, des louches (Arca de Calahons), des assiettes à marli (sépulture A.185 de St-Michel du Touch), des vases globulaires ou ovoïdes carénés, "bouteilles" et gobelets, comme à Métreville (abri n° 3), à Châtelliers (1° sépulture), Abri du Pont-de-Quinson, Ravin de la Faye (Charles, 1954), Grotte Bianchi (Octobon, 1953), St-Paul-les-Trois-Châteaux (fosse sépulcrale n° 69). Dans le cas particulier de la sépulture primaire de St-Michel-du-Touch, le vase renfermait notamment des mandibules de hérissons et un poinçon en os aux extrémités cassées, le tout était recouvert par un autre vase. Enfin, on doit souligner la rareté de la parure, bien qu'elle soit présente à Noyen-sur-Seine (Sépulture n° 2), dans l'ossuaire de Vauvenargues (Cheylan, 1972), à Villeneuve-Tolosane.

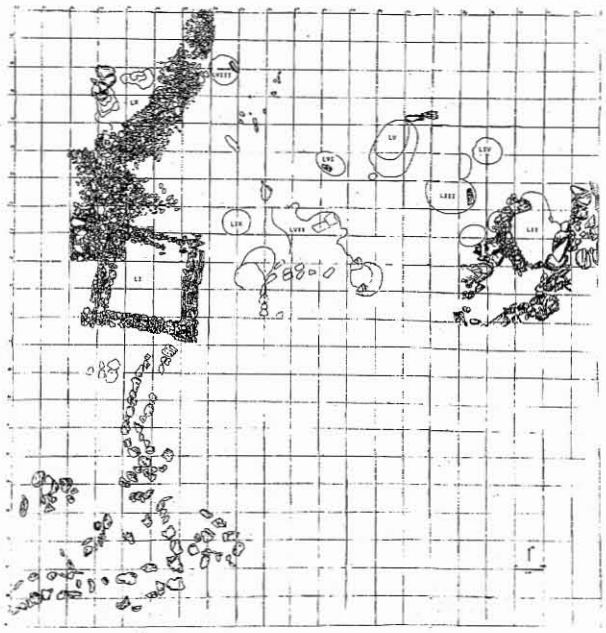

Fig. 11 - Plan des divers aménagements structuraux du secteur de l'Harmassou du site chasséen de Montbeyre-La-Cadoule à Teyran (Hérault). La sépulture L.IV se trouve au nord-est, proche de la fosse L.III qui contient un remplissage stratigraphique de trois couches, et peu éloignée de la fosse L.II, cellule en fosse réutilisant l'extrémité d'un édifice à plan rectangulaire. A l'ouest se situe le hérisson de cailloux L.X, la cabane à plan carré L.I, puis un ensemble de murs assez complexe. Entre ces deux extrêmes, plusieurs types de fosses sont inventoriés.

Ainsi, en replaçant la découverte de Montbeyre-La-Cadoule dans le contexte général chasséen, actuellement connu, on retrouve des analogies qui l'inscrivent bien dans une tendance commune. Cependant, les aménagements identifiés ne sont pas associés avec la même complexité, mais se retrouvent isolément dans certaines sépultures. Aussi, la singularité de cette tombe, sans doute due à sa conservation exceptionnelle, s'affirme-t-elle davantage, et apporte alors un complément important pour la connaissance des pratiques funéraires chasséennes.

Bibliographie

Abelanet J. (1970) - Une tombe néolithique : L'Arca de Calahons (Cattla P.O.). *Atacina 5*, pp. 54-55.

Arnal G.B. et N., Arnal J., Lassure C., Pauze B. (1986) - Le dolmen du Pouget et son contexte archéologique. *In Mémoire n° IV du C.R.A.H.L.*, 78 p., 25 fig.

Arnal G.B., Clopes J., Durrenmath G., Laboucarié S., Sahuc M., Sauveur C. (1991) - Teyran (Hérault). Première Agglomération à structures en pierres sèches. *Mémoire VI du CRAHL*, 96 p., 40 fig.

Bailloud G. (1964) - *Le Néolithique dans le Bassin Parisien. IIc Supplément à Gallia Préhistoire*, Paris 1964, 51 fig., 7 pl., h.t., 393 p.

Beeching A., Cordier F. (1986) - Un village néolithique à St-Paul-les-Trois-Châteaux, *Valence*, 15 p.

Beeching A., Crubezy E., Cordier F. (1987) - Les sépultures chasséennes de Saint-Paul-Trois-Châteaux (Drôme). In *"Les Rencontres néolithiques : sépultures néolithiques"* Rhône-Alpes, n° 3, pp. 15-20.

Blanc A. (1956) - Le trou Arnaud à Saint Nazaire Le Désert. *Cahiers Rhodaniens*, t. III, pp. 22-32.

Charles R.P. (1954) - La grotte sépulcrale du Ravin de la Faye près de la Palud (Basses Alpes). *Cahiers ligures de Préhistoire et d'Archéologie*, n° 3, pp. 68-69.

Cheylan G., Cheylan M. (1972) - Un ossuaire chasséen : La grotte du Delubre à Vauvenargues (B.R.). *Cahiers Ligures de Préhistoire et d'Archéologie*, n 21, pp. 96-109.

Clottes J. (1982) - Le mobilier dans les sépultures néolithiques et chalcolithiques. *Histoire et Archéologie*, n 66, pp. 68-76.

Clottes J., Guiraud J.P. - Rouzaud F et al. (1979) - Le village chasséen de Villeneuve-Tolosane : Fouilles 1978. *Congrès préhistorique de France.* Quercy. pp. 116-128.

Courtin J., Puech H. (1962) - L'abri du pont de Quinson. (Basses Alpes). *Cahiers Ligures de Préhistoire et d'Archéologie*, n 11, pp. 153-158.

Gagnière S., Gerhand L. (1928) - Fonds de cabanes et sépultures d'accroupis à Villeneuve Les Avignons, Gard. *Rhodania*, t. 10, Lons le Saulnier, pp. 143-150.

Guilaine J. (1962) - Sépultures néolithiques dans le sud de la France. *Zéphyrus* XIII, pp. 17-29.

Guilaine J., Munoz A.M. (1964) - La Civilisation Catalane des Sépulcros da Fosa et les sépultures néolithiques du Sud de la France. *Revue d'Etudes Ligures*, XXX, pp. 5-30.

Joussaume R. (1972) - Les fouilles du Dr. Guerin sur l'éperon des Chatelliers-du-Viel-Auzay (Vendée). *Bull. Soc. Préhist. Franç.* t. 69, fasc. 1, pp. 417-429.

Laboucarie S., (1987) - La fosse sépulcrale de Montbeyre-La Cadoule 1 Teyran (Hérault). Mémoire de Maîtrise Montpellier III. (1989) - Les fosses chasséennes de Montbeyre-La Cadoule à Teyran (Hérault). Mémoire de DEA Montpellier III.

Meroc L., Simonnet G. (1979) - Les sépultures chasséennes de Saint-Michel-du-Touch à Toulouse (Haute Garonne). *Bull. Soc. Préhist. Franç.* T 76, fasc. 10-12, pp. 379-407.

Montjardin R. (1966) - Le gisement néolithique d'Escanin aux Baux de Provence. *Cahiers Rhodaniens*, XIII, pp. 5-99.

Mordant (1978) - Les sépultures néolithiques de Noyen sur Seine. *Bull. Soc. Préh. Franç.*, t. 75, fasc. 11-12, pp. 559-578.

Octobon F.C.E. (1953) - La grotte Bianchi. *Bull. et Mém. de l'Institut des fouilles de Préhistoire et d'Archéologie des Alpes Maritimes*, 1929-1953, pp. 59-63.

Paccard M. (1957). Etude d'un peuplement de vallée du Néolithique ancien au II age du fer. Le vallon de Fraischamps (commune de la Roque sur Pernes, Vaucluse). *Cahiers Ligures de Préhistoire et d'Archéologie*, n 6, pp. 112-154.

Verron G. (1976) - Les civilisations néolithiques en Normandie. *La Préhistoire Française*, t. II, pp. 387-399.